

CANADA	PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE			COUR SUPÉRIEURE
PROVINCE DE QUÉBEC	Audience en pratique			Salle 16.06
DISTRICT DE MONTRÉAL		Référé de	Salle prévue 16.01	Date 8 février 2023
No : 500-06-000953-188				
L'HONORABLE DONALD BISSON J.C.S.				JB4644

DÉLAI

Partie demanderesse		Procureurs	
YVON MILLIARD	Absent	Me Anne-Julie Asselin anne-julie@tjl.quebec M^e Bruce Johnston bruce@tjl.quebec M^e Anne-Isabelle Cloutier anne-isabelle@tjl.quebec TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE	Présent ou absent
Partie défenderesse		Procureur(s)	
KRAFT HEINZ CANADA ULC	Absent	Me Claude Marseille claudemarseille@blakes.com Me Ariane Bisaillon arianebisaillon@blakes.com Me Eric Stachecki ericstachecki@blakes.com Blake, Cassels & Graydon s.e.n.c.r.l.	Absent Présents

Nature de la cause

Montant : \$

Cote(s)	Requête
.....	<i>Demande de prolongation du délai d'inscription</i>

Greffière	Interprète	Sténographe
Louise Péloquin, g.a.c.s.		

ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE

Audition AM :	Début	Fin	Audition PM :	Début	Fin
	9 h 32	10 h 35			

Affaires référées au maître des rôles	Résultat de l'audition : Jugement
---------------------------------------	-----------------------------------

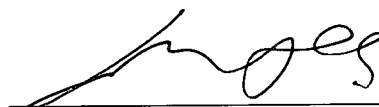
HEURE	OUVERTURE DE L'AUDIENCE
9 h 32	Identification de la cause et des avocats
9 h 33	Preliminaires / Représentations par Me Bisaillon
9 h 36	Question du Tribunal, précision
9 h 36	Représentations de Me Asselin
9 h 37	Échange entre le Tribunal et Me Asselin

CANADA	PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE			COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC	Audience en pratique			Salle 16.06	
DISTRICT DE MONTRÉAL			Référée de	Salle prévue 16.01	Date 8 février 2023
No : 500-06-000953-188					
L'HONORABLE DONALD BISSON J.C.S.					JB4644

9 h 39	Intervention de Me Bisaillon
9 h 41	Premier Document remis au Tribunal
9 h 41	Suite de l'intervention de Me Bisaillon
9 h 42	Deuxième Document remis au Tribunal
9 h 43	Troisième Document remis au Tribunal
9 h 44	Question du Tribunal
9 h 45	Suite de l'intervention de Me Bisaillon
9 h 47	Représentation de Me Asselin, réfère au par. 37 du plan d'argumentation et au jugement de la juge Courchesne, à la Demande introductive d'instance modifiée par. 32
9 h 53	Commentaire du Tribunal
9 h 53	Suite représentation de Me Asselin
9 h 56	Question du Tribunal
9 h 56	Réponse de Me Asselin suite de son argumentation
9 h 57	Commentaire du Tribunal, intervention de Me Bisaillon
10 h 00	Commentaire du Tribunal
10 h 01	Échange entre le Tribunal et Me Asselin sur l'interprétation des Avis, précisions de part et d'autre
10 h 04	Question supplémentaire du Tribunal, échange entre le Tribunal et Me Asselin
10 h 05	Intervention de Me Johnston
10 h 08	Question du Tribunal, précisions
10 h 08	Intervention de Me Bisaillon
10 h 10	Échange entre le Tribunal, Me Bisaillon et Me Johnston
10 h 11	Intervention de Me Bisaillon
10 h 12	Le Tribunal explique que le débat se fera une seule fois, commentaire de Me Bisaillon
10 h 14	Réflexion du Tribunal

CANADA	PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE			COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC	Audience en pratique			Salle 16.06	
DISTRICT DE MONTRÉAL			Référée de	Salle prévue 16.01	Date 8 février 2023
No : 500-06-000953-188					
L'HONORABLE DONALD BISSON J.C.S.					JB4644

10 h 14	Intervention de Me Asselin, explications de la situation, des assignations, des calculs
10 h 15	Intervention de Bisaillon
10 h 16	Le Tribunal réaligne les priorités en fonction des procédures et jugement, que se passe-t-il en 2024 à compter de 2016, relate 4 problématiques, impact du 2^e dossier devra être listé au procès
10 h 19	Intervention de Me Bisaillon, art. 241
10 h 20	Tribunal explique la pertinence 59a du jugement du J. Courchesne, définition par. 58, questions essentielles, c'est pour le mérite, explique subtilités et conséquences
10 h 22	Réplique de Me Bisaillon
10 h 23	Tribunal explique les conséquences et les suites, y-a-t-il d'autres documents à régler
10 h 27	Échange entre le Tribunal et Me Bisaillon
10 h 28	MOTIFS LE TRIBUNAL accorde la prolongation du délai de la défense;
	RADIE la demande d'inscription du 31 janvier 2023;
	INDIQUE que la section 2.6 du Rapport d'expert de Mallette du 30 janvier 2023 de la demande fait partie des questions autorisées et de la définition du groupe et qu'un débat au mérite devra avoir lieu sur la question qui y est soulevée
	Le Tribunal ACCORDE à la défenderesse jusqu'au 1^{er} mai 2023 pour communiquer et déposer un rapport d'expert en réponse à l'expertise de la demande et portant également sur l'essence à donner au mot <i>Accrued</i> au sens <i>actuarial</i>
	Prolonge jusqu'au 2 juin 2023 la date de la Mise en état du dossier et tous les documents supplémentaires nécessaires
10 h 32	Intervention de Me Bisaillon
10 h 33	Intervention de Me Johnston pour suivi avec les défendeurs
10 h 35	FIN DE L'AUDIENCE


DONALD BISSON, J.C.S.


LOUISE PÉLOQUIN, g.a.c.s.